

Certificat de conformité du contrôle de la production en usine**0679-CPR-0669**

(Version originale en langue française)

Dans le cadre du règlement (UE) n°305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011, établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la Directive 89/106/CEE du Conseil, il a été établi que les produits de construction désignés dans la page suivante, mis sur le marché de la zone économique européenne par :

VPI S.A.S (Vicat Produits Industriels)4, Rue Aristide Bergès BP 34
FR-38081 L'ISLE D'ABEAU Cedex

et fabriqués dans l'usine :

288

fut soumise par le fabricant à l'évaluation des performances du produit de construction, et est soumise par le fabricant à un contrôle de la production en usine ainsi qu'à des essais complémentaires d'échantillons prélevés dans l'usine conformément au plan d'essais prescrit, et que le CSTB, organisme notifié, a réalisé l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, et réalise une surveillance, une évaluation et une appréciation continues du contrôle de la production en usine (système 2+).

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification du contrôle de production en usine décrites dans la spécification technique harmonisée de référence :

Guide d'Agrément Technique Européen n° 004 (ETAG 004), édition 2013
utilisé en tant que Document d'Évaluation Européen (DEE)
complété par :l'Évaluation Technique Européenne ETA-11/0015 – version 1, délivrée le 16 février 2016
l'Évaluation Technique Européenne ETA-12/0133 – version 3, délivrée le 06 décembre 2018
l'Évaluation Technique Européenne ETA-12/0508 – version 2, délivrée le 07 décembre 2018

sont appliquées et que ce contrôle de production en usine satisfait à toutes les exigences prescrites.

Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso la déclaration des performances du produit établie par le fabricant, ou son représentant désigné établi dans la zone économique européenne, et la spécification technique de référence.

Ce certificat est délivré le 17 avril 2023, il se substitue au certificat précédemment délivré le 18 janvier 2023, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative.

Ce certificat comporte 2 pages.

La liste des certificats délivrés par le CSTB est tenue à jour au CSTB.

Délivré à Champs sur Marne, le 17 avril 2023.

Par délegation
du Président

Florian RASSE

Ce certificat concerne le contrôle de la production en usine pour :

Systèmes d'isolation thermique extérieure par enduit de type poudre (ETICS)

Évaluation Technique Européenne	Intitulé de l'Évaluation Technique Européenne	Produit isolant
ETA-11/0015 – version 1	RHEATHERM 500	polystyrène expansé
ETA-12/0133 – version 3	RHÉATHERM 600	polystyrène expansé
ETA-12/0508 – version 2	RHÉATHERM 600 LR	laine minérale

Catégorie d'utilisation :

Isolation thermique extérieure des murs de bâtiments

Conditions particulières pour l'utilisation du produit :

Pose sur parois verticales en maçonnerie ou en béton